

CLUB DES GE du 19 novembre 2020

CRGE Occitanie, 100% en visio

Compte-rendu

Présents :

Tony FRANCHETTO **GE 4 saisons** ; Magalie De Jésus **GESCO** ; Mazel Marion **GE Min** ; Anne Geernaert et Aurélie MARTIN, **GE Montagnes et escalades** ; VANGENEBERG Grégory **PEP'S PENCREACH LEA ARIA 09** ; Peggy JOHANNES **GEAG** ; Philippe GUARCH FERRER et Céline LESPES **GE Garonne Emploi** ; Cécile BREILHAT **Compétences +** ; Céline Van Vooren, Laurene Meyer, Olivier BENEZIS, **GE PSLM** ; Yannick MAUREL **GESL MP** Bernard BARASCUD **GE Ping Solidarités Aveyron**, Pauline PRIVAT **GE Handball Occitanie**, OLIVEIRA Jean-Philippe **GEAG** Manon CADAR, Héloïse TADJEROUNI, David TRICHARD, Marc JEANNOUTOT, Mélanie GIRARD, Carl ORBACH, Marie BEAUMONT et Pierre-Olivier NAVARRO **CRGE Occitanie** ; Noémie JOUBERT, **URSSAF LR**.

L'URSSAF VOUS ACCOMPAGNE

Madame Joubert de l'URSSAF LR est venue préciser les 5 mesures en cours pour aider les entreprises et les associations à surmonter la crise liée à la COVID 19 :

- **Les reports de cotisations** (salariales/patronales/retraite complémentaire... tout ou partie) : demande préalable auprès de son URSSAF qui a 48h pour se positionner. Passé ce délai, ce report est considéré comme acquis. Même si un report est possible il n'exonère pas de faire les déclarations attendues aux bonnes dates.
- **Les exonérations de charges patronales** pour les employeurs connaissant une forte baisse du chiffre d'affaire pour le secteur I (= bar, restaurants, salle de sport ...) ou une très forte baisse du chiffre d'affaire pour le secteur I bis (dépendant du I comme le commerce de gros, les blanchisseries ...) : <https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/Mesures-covid-19-Annexe1.pdf>
- **Aide au paiement des cotisations** (jusqu'à 20 % des revenus de l'activité)
- **Mise en place de plan d'apurement des dettes**
- **et pour les - de 250 salariés** : remise partielle des dettes (pas plus de 50% des cotisations patronales) à coupler avec un plan d'apurement des dettes.

L'enseignement principal est de contacter son URSSAF pour se faire accompagner dès LES PREMIERS BESOINS. Vous pouvez retrouver les dernières mesures sur <https://mesures-covid19.urssaf.fr/>, un numéro d'urgence établi entre l'URSSAF et la DGFIP est aussi disponible.

Les pages des réseaux sociaux comme LinkedIn sont aussi régulièrement mises à jour.

- Les GE peuvent-ils bénéficier de certaines aides sans avoir le bon code APE lié au secteur 1, 1 bis ou 2 ?

OUI, le secteur d'activité n'est pas restrictif. Le code APE n'est qu'une base d'analyse. Il faut pouvoir prouver à l'URSSAF, a posteriori, que les personnes MAD étaient sur un secteur qui a directement été impacté par le COVID. L'activité des années précédentes peut être une bonne base.

- L'URSSAF m'a accordé un crédit sur mon compte ? Dois-je l'utiliser avant le 31 décembre 2020 ?

NON. Le crédit est à déduire des prochaines déclarations.

GE Link : offre négociée par le CRGE Occitanie

Pierre-Olivier a rappelé les grandes lignes de fonctionnement du logiciel GE LINK. C'est depuis des années que le CRGE et les GE d'OCCITANIE testent et rencontrent d'autres prestataires, il semble que le rapport qualité / prix de cette solution reste le plus intéressant pour le moment.

A cet égard, le CRGE propose de minorer l'accès à ce logiciel avec des prises en charge partielles via de la formation en inter et une remise commerciale. Si vous êtes intéressé, contacter votre chargé de missions au CRGE OCCITANIE et Optavis.

DÉPLOIEMENT DE GE LINK DANS LES GE

	HT	TTC Prix public	TTC avec CRGE	
Installation	390 €	468 €	468 € (Remise commerciale possible)	
Formation initiale (2jours)**	2 200 €	2 640 €	800 € en formation inter	
Formation paramétrage (2 jours)**	2 200 €	2 640 €	1 jour pour moins de 10 soit 1320€ 2 jours pour les plus de 10 soit 2 640 €	
Abonnement mensuel	99,50 €	119,40 €	119,40€	
Assistance mensuelle*	49,16 €	58,99 €	58,99 €	
	Total installation + formations			Economies réalisées
Pour les GE moins de 10	4 790 €	5 748 €	2 588 €	- 3 160€
Pour les Ge de plus de 10	4 790€	5 748 €	3 908€	- 1 840 €
	Total prestation mensuelle : 148,66 HT soit 178,39€ TTC			

* Tarif estimé sur une volumétrie de moins de 100 candidats-salariés, de moins de 9 prospects/adhérents et de moins de 9 mises à disposition

**Plus frais de déplacement

Les études de développement

En 2021, une nouvelle démarche territoriale ou sectorielle (GPECPT) va être testée par le CRGE Occitanie : **l'étude de développement**. De 30 jours et/ou 3 mois maximum, à l'initiative de 1 ou plusieurs GE ou d'un partenaire. Un chargé de mission ira à la rencontre d'un territoire pour définir les emplois à temps partagés mutualisables, soit dans un GE existant, soit dans l'optique de création d'un nouveau GE. Ces études feront l'objet d'un reste à charge que le Conseil d'administration du CRGE doit définir.

Formations 2021

Le CRGE Occitanie va renouveler une partie de ses formations en 2021 :

- o Financer son projet associatif
- o Animer les Réseaux internes et Externes de mon GE
- o Les bases du droit du travail
- o Droit du travail : niveau 2
- o Actualités juridiques des groupements d'employeurs
- o Le GE en 360° pour les apprentis

Cette offre va s'enrichir de modules créés par le CRGE Occitanie

- o S'approprier les outils de mon GE
- o La stratégie économique de mon GE
- o L'animation quotidienne de mon GE

Ainsi que de nouvelles formations demandées par les GE :

- o Marque Employeur
- o LE GE EN 360° pour les nouveaux permanents et le CA
- o La délégation de signature dans mon GE / Formaliser son document unique
- o La gestion de mes RH avec le télétravail
- o Les outils du télétravail
- o Remobiliser la vie associative de mon GE

Prochains RDV avec le CRGE

- **3 et 4 décembre** : Formation jurisprudence avec Pierre FADEUILHE
- **1 et 2 décembre** : Formation le GE en 360 (spécial permanents en apprentissage)

 Renseignements : mjeannoutot@crge-occitanie.fr

Merci à tous pour votre participation 😊